

→ 92^e CONGRES DES MAIRES

Un congrès historique



L'AMF continuera à porter vos positions dans le cadre d'un partenariat exigeant mais loyal avec l'État

Avec plus de 12 000 inscrits et des débats au cœur de l'actualité, le 92^e Congrès a porté haut et fort la voix des maires et présidents de communes !

Votre forte participation aux débats a permis de faire remonter de nos territoires les inquiétudes et les attentes, dans ce contexte spécifique que traduisait bien le thème de notre congrès : « Entre crise et réformes : le maire, force de proximité ».

Pragmatiques et volontaires, les maires sont favorables à certaines évolutions de nos structures territoriales. Oui, il faut

achever la carte de l'intercommunalité. Oui, il faut faciliter l'adaptation des périmètres intercommunaux sur des espaces cohérents. Oui, il faut conforter nos grands pôles urbains à dimension européenne. En revanche, nous refusons toute mesure qui tendrait à vassaliser nos communes : l'intercommunalité doit émaner des communes et continuer à en être le prolongement.

Le maillage du territoire national en communes

est une formidable richesse en termes d'équilibre de nos territoires, de solidarité économique et sociale et de dynamisme de la démocratie locale. Nous avons été en partie entendus. Nos communes conserveront la clause générale de compétence. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Congrès, le Premier ministre a pris en compte les propositions du bureau de l'AMF demandant un renforcement du pouvoir des CDCI et aucune taille minimale ne sera imposée pour les groupements de communes. De même, il s'est montré favorable à ce que la répartition des sièges entre communes au sein d'un EPCI se fasse par accord entre les communes et non uniquement en fonction de la démographie de celles-ci. Le gouvernement a enfin affirmé que le choix de créer une commune nouvelle se fera sur la base du volontariat.

Dans nos négociations avec le Parlement et en particulier les deux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, nous progressons ; les trois principes que nous avons posés s'agissant de la réforme de la taxe professionnelle - territorialisation, compensation dans la durée et péréquation - guident l'action de l'AMF.

Président de l'AMF, je suis, malgré des tensions inévitables induites par l'ampleur des réformes à quatre mois des élections régionales, gardien de l'unité de notre association. Je puis vous assurer que l'AMF continuera à porter vos positions dans le cadre d'un partenariat exigeant mais loyal avec l'État.